

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

.....
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
.....



PROGRAMME NATIONAL DE SANTE SCOLAIRE ET
UNIVERSITAIRE-SANTE ADOLESCENTS JEUNES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

.....
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL
.....

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL NATIONAL POUR
UNE ASSISTANCE EN SANTE OCULAIRE EN CÔTE D'IVOIRE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Côte d'Ivoire, la population, sur la base du RGPH 2014, est estimée à 22 671 331 d'habitants parmi lesquels les adolescents et les jeunes représentent 31% soit 7 028 113 personnes dont 57% vivent en milieu urbain.

Cette population se caractérise par un taux de croissance démographique élevé (2,8% par an) et par la proportion élevée de sa jeunesse (43% de la population totale a moins de 15 ans)

L'Enquête de Niveau de Vie des Ménages de 2008, a révélé un taux de pauvreté de 48,9%. Ce taux était de 29,5% en milieu urbain contre 62,5% en milieu rural. Selon le rapport mondial sur le Développement Humain de 2011, l'Indice de Développement Humain (IDH) en Côte d'Ivoire était de 0,400 et classe le pays au rang de 170^{ième} sur 187.

Selon l'OMS, en 2002 plus de 161 millions de personnes ont une déficience visuelle, dont 124 millions ont une basse vision et 37 millions une cécité.

Plus de 90% des personnes ayant une atteinte visuelle vivent dans les pays en développement.

L'ampleur actuelle du problème de la cécité et des déficiences visuelles est vraisemblablement supérieure à ce qu'indiquent les estimations, du fait de l'absence de données épidémiologiques détaillées de certaines causes.

En Côte d'Ivoire, les principales causes de cécité sont la cataracte (39 %), les vices de réfraction non corrigés (18 %), le glaucome (10 %), la dégénérescence maculaire liée à l'âge (7 %), l'opacité cornéenne (4 %), la rétinopathie diabétique (4 %), et les maladies oculaires de l'enfant (3 %).

Depuis la fusion des programmes de santé oculaire et de santé bucco-dentaire avec le Programme de Santé Scolaire et Universitaire – Santé Adolescent et Jeunes (PNSSU-SAJ) en 2017, son objectif majeur en matière de santé oculaire reste la promotion la santé oculaire afin de réduire la prévalence de la cécité et de la malvoyance en Côte d'Ivoire.

C'est ainsi que le PNSSU-SAJ avec l'appui de CBM recrute un consultant national afin d'assister la Direction de coordination dans la mise en œuvre des activités de santé oculaire, la rédaction du document de politique national et le plan stratégique national de santé oculaire pour une période de six mois.

II. OBJECTIF DE LA CONSULTANCE

1) Objectif Général

Assister la Direction de Coordination pour la mise en œuvre des activités de santé oculaire y compris l'élaboration et la validation de la politique et le Plan d'Action stratégique de la santé.

2) Objectifs spécifiques

- Apporter une assistance technique à la direction de coordination dans la mise en œuvre des activités de santé oculaire ;
- Elaborer le draft 0 de la politique et du plan d'action stratégique de la santé oculaire;
- Faciliter l'atelier de validation la politique et Plan d'Action stratégique de la santé oculaire;
- Finaliser la politique et le Plan d'Action stratégique de la santé oculaire en y intégrant les recommandations issues de l'atelier de validation ;
- Mettre en place les outils d'évaluation du plan.

III. RESULTATS ATTENDUS

La politique et le Plan d'Action stratégique de la santé oculaire est élaboré et validé.

IV. METHODOLOGIE DE RECRUTEMENT DU CONSULTANT

Le recrutement de consultant se fera sur la base d'une short-liste de 3 à 5 personnes.

Les dossiers de candidature seront réceptionnés et le consultant sera sélectionné après analyse des dossiers.

V. TACHES ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Sous la responsabilité du Directeur Coordonnateur du PNSSU-SAJ et la supervision des Chefs de service, le consultant chargé d'accompagner le processus d'élaboration le Plan d'Action Stratégique de la santé oculaire à charge *la rédaction du Draft 0, la facilitation de l'atelier de validation ainsi que la finalisation dudit document.*

De manière spécifique, il est chargé de :

- Assurer la collecte et la revue des documents nécessaires à l'élaboration du document de Politique et du Plan d'Action stratégique de la santé oculaire;
- Participer à la réunion d'orientation des acteurs impliqués dans la prise en charge de pathologies oculaires ;
- Assiste la Direction de Coordination dans l'organisation des interviews ou des rencontres avec les acteurs impliqués dans la santé oculaire ;
- Produire le draft du document politique et du Plan d'Action stratégique, les documents et les textes, prenant en compte les orientations politiques nationales en matière de santé oculaire
- Assurer la préparation et la facilitation des ateliers en rapport avec la santé oculaire;
- Participer à la recherche de financement avec différents partenaires.
- Produire les différents rapports d'activités périodiques.

VI. LIVRABLES ATTENDUS

- ✓ Avancement significatif dans les projets de santé oculaire
- ✓ Document de Plan d'Action Stratégique National de la santé oculaire;
- ✓ Rapport de Consultance.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant national individuel doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- 1) Etre titulaire d'un doctorat en médecine et/ou d'un Diplôme supérieur en sciences sociales ; un Diplôme de santé publique serait un atout ;
- 2) Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la santé oculaire;
- 3) Avoir une bonne expérience dans la rédaction de documents normatifs ;
- 4) Avoir une aptitude à élaborer des rapports, à compiler des données et les exploiter pour en faire des présentations claires et concises ;
- 5) Avoir de bonnes capacités de facilitation et de communication ;
- 6) Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Power Point ...) ;
- 7) Maîtriser la langue française et l'anglais (écrit et parlé).

VIII. DUREE DE LA CONSULTANCE

Le consultant sera recruté pour une *période de six (6) mois à compter de la date de signature du contrat.*

IX. DOSSIERS DE PROPOSITION

Les dossiers de candidature comprendront :

- Un CV détaillé mettant en exergue les domaines d'expertise et les expériences pertinentes pour cette consultance ;
- Les copies des diplômes et attestations de bonne exécution des missions similaires éventuellement ;
- Une lettre de motivation ;
- Un plan de travail ;
- Une offre financière.

NB : Le dossier de proposition doit contenir un (1) original et quatre (4) copies de chaque pièce constitutive.

X. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats devront soumettre leur candidature au PNSSU-SAJ à l'adresse suivante :

Plateaux, - face collège moderne du Plateau

Tel : 20 32 43 25; Cel : 40.42.10.31

Email : dc_pnssu@yahoo.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **15 Janvier 2019 à 16h30 heures GMT**

Les dossiers en retard ne seront pas acceptés.